



VILLE DE MOLSHEIM
67120

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG
67190

COMITE-DIRECTEUR
DU 5 MARS 2026

**NOTE DE SYNTHESE
RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

1° ADMINISTRATION GENERALE

1.1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité-Directeur est invité à nommer un de ses membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1.2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
5 FEVRIER 2025**

Voir en annexe.

2° FINANCES ET BUDGET

2.1. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025

Le Compte de Gestion est en parfaite concordance avec le Compte Administratif du même exercice.

2.2. COMPTE ADMINISTRATIF ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2025

Le Compte Administratif 2025 est téléchargeable sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes.

**2.3. AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE
L'EXERCICE 2026**

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57 et des décisions législatives subséquentes, il appartient à l'organe délibérant d'affecter les résultats de l'exercice précédent.

Dans ce contexte, il est proposé, sur le principe, d'affecter, le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différentes fonctions aux déficits d'investissement des mêmes fonctions.

Le détail de ces affectations est le suivant :

Fonction 020 : Administration Générale

☞ Résultat de fonctionnement	:	234.041,25 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 3212 : Centre Sportif « ATALANTE »

☞ Résultat de fonctionnement	:	38.005,11 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 417.480,01 €
☞ Restes à réaliser	:	- 3.163,92 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	38.005,11 €

Fonction 3211 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Investissement)

☞ Résultat de fonctionnement	:	540.130,89 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 125.000,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	125.000,00 €

Fonction 32111 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	-221.266,10 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 23.693,24 €
☞ Restes à réaliser	:	- 15.765,55 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 32112 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	135.686,15 €
☞ Résultat d'investissement	:	6.500,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 32113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	4.000,32 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 7.887,28 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	4.000,32 €

Fonction 3221 : RUGBY

☞ Résultat de fonctionnement	:	359.815,91 €
☞ Résultat d'investissement	:	-901.689,11 €
☞ Restes à réaliser	:	436.001,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	359.815,91 €

Fonction 3222 : Tennis-Club MOLSHEIM-MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	122.751,98 €
☞ Résultat d'investissement	:	-178.289,38 €
☞ Restes à réaliser	:	50.000,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	122.751,98 €

Fonction 3251 : Sport ALTORF

☞ Résultat de fonctionnement	:	253.757,48 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 90.245,06 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement	:	

affecté au résultat d'investissement	:	90.245,06 €
<u>Fonction 3252 : Sport DACHSTEIN</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	816.885,45 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 191.588,56 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	191.588,56 €
<u>Fonction 3253 : Sport DINSHEIM-sur-BRUCHE</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	353.909,94 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Restes à réaliser	:	-10.238,62 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	10.238,62 €
<u>Fonction 3254 : Sport ERGERSHEIM</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	76.879,15 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 140.518,56 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	76.879,15 €
<u>Fonction 3255 : Sport GRESSWILLER</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	24.919,95 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €
<u>Fonction 3256 : Sport MOLSHEIM</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	2.035.655,87 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 39.976,84 €
☞ Restes à réaliser	:	- 2.132.013,25 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	2.035.655,87 €
<u>Fonction 3257 : Sport MUTZIG</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	830.453,64 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 134.051,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	134.051,00 €
<u>Fonction 3258 : Sport SOULTZ-les-BAINS</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	53.574,98 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 186.807,70 €
☞ Restes à réaliser	:	-5.402,40 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	53.574,98 €
<u>Fonction 3259 : Sport WOLXHEIM</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	112.712,10 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 29.773,88 €
☞ Restes à réaliser	:	-22.020,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	112.712,10 €

RECAPITULATIF

• Section de fonctionnement :

✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté	:	2.638.661,51 €
✓ Ligne 002 : Déficit de fonctionnement reporté	:	<u>- 221.266,10 €</u>
		2.417.395,41 €

• Section d'investissement : Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2025 :

✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonct. affecté au déficit d'invest.</i>	:	3.354.518,66 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté	:	6.500,00 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté	:	<u>- 2.467.000,62 €</u>
		894.018,04 €

Le Budget Primitif 2026 est téléchargeable sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes.

2.4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUTZIG OVALIE MOLSHEIM

Le SIVOM et le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM ont conclu, le 9 novembre 2014, une convention de mise à disposition des installations rugbystiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG.

L'alinéa 1 de l'article 10.2 de ladite convention dispose que « *le SIVOM accorde une contribution annuelle à l'association correspondant à 50 % des frais d'électricité, d'eau domestique et de fuel (...)* ».

Le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM vient de présenter les factures, dûment acquittées par ses soins, qui s'élèvent à **21.001,47 € T.T.C.**

En application de la convention précitée, le Comité-Directeur est ainsi amené à attribuer, au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, une subvention de 10.500,74 €, représentant 50 % des frais de gestion courante sus-mentionnés.

Par délibération N° 25-16 du 19 juin 2025, le Comité-Directeur a accordé une subvention de 4.000 € au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, au titre d'une avance sur la contribution du SIVOM aux frais de gestions courante de l'année 2025.

Par ailleurs, et afin de faire face aux problèmes de trésorerie que rencontre l'association, il est suggéré de verser une avance sur la contribution du SIVOM à ces frais au titre de l'année 2026.

La participation correspondante proposée est égale à 50 % arrondie de la subvention totale attribuée l'année précédente, soit 5.250,00 €.

La subvention totale allouée au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM serait ainsi de **11.750,74 €**, se décomposant comme suit :

- ✓ 10.500,74 €, représentant 50 % des frais de gestion courante de l'année 2024, conformément à la convention conclue, en date du 9 novembre 2014, entre le SIVOM et le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM,
- ✓ déduction de l'avance de 4.000 €, consentie par délibération N° 25-16 du 19 juin 2025,
- ✓ 5.250,00 € au titre d'une avance sur la contribution du SIVOM aux frais de gestions courante de l'année 2026.